

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

## Délibération N°20240403

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à 19 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Vibraye en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

### Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, membres titulaires, MM. DUPIN Christian et HUGUET Jean-Pierre membres suppléants.
4 avril 2024	
Date d'affichage	
4 avril 2024	
Nombre de conseillers	
En exercice : 42	
Présents : 31	
Votants : 37	

### Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à Mme DAVID Isabelle  
M. CHÉRON Michel  
M. DARROY Claude remplacé par son suppléant M. DUPIN Christian  
M. FOUCAULT Yves  
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Mme JUMERT Annie  
M. LABURTHE-TOLRA Benjamin donne pouvoir à M. VADÉ Prosper  
M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à Mme ROUGET Anne-Marie  
M. MORIN Sébastien  
M. PARIS Hubert  
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre  
Mme BESNIER Claire donne pouvoir à M. MARIAIS Jean-Pierre  
Mme RENARD Candy  
Mme STERBA Éléonora donne pouvoir à M. MASSÉ Nicolas

Monsieur GAUTHIER Renaud est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : CONVENTION INITIATIVE SARTHE-EPCI  
RENOUVELLEMENT DE L'ENGAGEMENT ECONOMIQUE**

Monsieur le Président rappelle le partenariat avec l'association Initiative Sarthe en précisant que l'objectif est de pouvoir financer et accompagner les porteurs de projet de création / reprise / développement d'entreprise sur le territoire Sarthois.

La durée de la convention est de 12 mois à partir du 15 avril 2024 et une participation est demandée à hauteur de 0,40 € par habitant de la population légale totale 2021 pour 2024 (15 309 habitants), soit 6 123,60 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la signature de la convention,
- **ENTERINE** la participation financière demandée de 0,40 € par habitant (base population légale totale 2021), soit un total de 6 123,60 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes, tout document relatif à ce dossier.

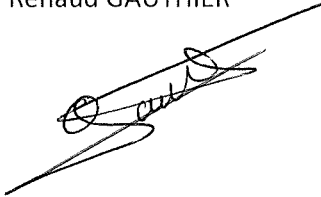
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 11 avril 2024

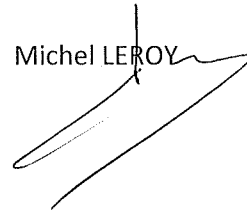
Le secrétaire de séance,

Renaud GAUTHIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Gauthier', written over a horizontal line.

Le Président,

Michel LEROY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Leroy', written over a horizontal line.